

Paris, le 30 juin 2021

#EGLISEETBIOETHIQUE

Loi bioéthique : chacun est maintenant renvoyé à sa liberté et à sa responsabilité

La loi de révision des lois de bioéthique vient d'être votée par l'Assemblée nationale. Malgré plusieurs années de débats, une logique s'est imposée qui fait de la dignité de l'être humain une valeur à géométrie variable. Le « large consensus » voulu par le Président de la République n'existe pas et l'on voit triompher une volonté idéologique malgré de nombreuses alertes – parfois de simple bon sens- exprimées par nos concitoyens.

Le socle de la « bioéthique à la française » dont notre pays était si fier est gommé : la dignité propre à tout être humain – petit et grand – n'est plus le point focal.

Face à cette loi, les évêques de France continuent de manifester une grande inquiétude et adressent un appel.

Maintenant que la loi de notre pays autorise de nouvelles transgressions, il importe plus que jamais que chacun trouve les moyens de la vigilance et d'un discernement personnel afin de faire ses choix en pleine conscience de ses conséquences éthiques.

La satisfaction d'un besoin -même légitime-, le principe d'égalité, les besoins de la recherche scientifique, la peur du handicap ne peuvent justifier qu'on traite l'être humain comme un matériau manipulable et éliminable.

Si la loi dit le droit, elle ne dit pas le bien. Ce nouveau cadre législatif fait sauter de nouvelles digues éthiques et renvoie chacun, plus que jamais, à sa responsabilité personnelle.

Mgr Eric de Moulins-Beaufort

Archevêque de Reims

Président de la Conférence des évêques de France



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS

TÉL. 0623029694